Sujet : L'association des parents d'une école s'interroge sur la présence d'amiante dans les établissements scolaires. Etant responsable de la cellule bâtiment au sein des services techniques de la commune X, votre chef de service vous demande de rédiger à partir des documents mis à votre disposition, une note de synthèse liée à la problématique des bâtiments communaux potentiellement amiantés.

Le mercredi 20 février 2019

Commune de X

Services techniques

Affaires suivies par : Responsable de la cellule bâtiment

À

Monsieur le Chef des services techniques

Note de synthèse

Objet : Les bâtiments communaux potentiellement amiantés

Introduction : Phrase d'accroche / problématique / annonce du plan.

I - L'IMPACT DE L'AMIANTE

A- QU'EST-CE QUE L'AMIANTE

➔ Définition de l'amiante :

Fibre minérale incorporées ou non dans des matériaux, produits ou dispositifs ;

➔ Dans quels matériaux trouve-t-on l'amiante :

Matériaux utilisés principalement dans le bâtiment et travaux publics pour ses avantages (protection acoustique, électrique, thermique ; résistance au feu et aux produits chimiques) ;

➔Importation interdite de l'amiante :

En 2008 en Polynésie française (présence potentielle de l'amiante dans les bâtiments construits avant 2008)

En métropole depuis 1997

B- Les effets de l'amiante sur la santé

➔ La dangerosité des fibres d'amiante :

Inhalation de poussières fines invisibles

Irréversible

➔ Les maladies causées :

Maladies respiratoires graves

Cancers des poumons

➔ Maladies qui se développent plusieurs années après le début de l'exposition (jusqu'à 30 ou 40 ans après en fonction de l'exposition)

II - SOLUTIONNER LE PROBLEME DE L'AMIANTE

A- PROTEGER LES USAGERS ET LES AGENTS DE LA COMMUNE

➔ La formation obligatoire des agents :

Par un organisme agrée depuis le 1er juillet 2018

Différents degrés de formation

Formation initiale et recyclage

➔ Le suivi médical des agents exposés aux poussières d'amiante :

Examen médical

Evaluation des risques professionnels

➔ L'information aux usagers

Communiquer sur les méthodes de mise en protection des locaux amiantés

B- DE LA DETECTION A L'ELIMINATION DES DECHETS

➔ Diagnostic des bâtiments de la commune

Diagnostiqueur agréé uniquement

Processus de diagnostic (avant démolition ou réhabilitation, rénovation, aménagement, entretien et maintenance des bâtiments, prélèvement d'air)

Rapport du diagnostic (présence ou absence d'amiante)

➔ Le processus de travaux amiante

Maitrise technique du désamiantage (encapsulage ou retrait)

Intervenant différent selon le degré des travaux à effectuer (entreprise agréée ou agent formé)

➔ La gestion et l'élimination des déchets :

2 types de déchets d'amiante

Conditionnement, étiquetage des déchets, bordereau de suivi (identité du détenteur, nature, date, quantité, mode d'élimination)

Neutralisation des déchets amiantés

Conclusion (facultative)